

SESSION 2015

---

**CAPEPS  
CONCOURS INTERNE  
ET CAER**

**COMPOSITION RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION  
PHYSIQUE ET SPORTIVE, EN RELATION AVEC L'EXPÉRIENCE  
PROFESSIONNELLE ACQUISE PAR LE CANDIDAT DANS LA DISCIPLINE**

Durée : 4 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB :** *La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.*

Tournez la page S.V.P.

« A l'heure où l'équité de notre système éducatif est plus que jamais un impératif, il faut redoubler d'attention envers les plus fragiles de nos élèves »\*

En vous référant à vos connaissances et à votre expérience professionnelle, vous montrerez comment cette nécessité s'impose au professeur d'EPS. Vous développerez deux propositions différentes illustrant les choix que vous faites pour amener ce public à la réussite.

\*Source : Cédric Afsa Qui décroche ? (2013), éducation et formation, n°84.